

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : SERVICES TECHNIQUES**

**SEANCE DU : 18 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION N° : 16**

**RAPPORTEUR : M. NOEL**

**OBJET : RENOVATION THERMIQUE DU GYMNASE MARIE MARVINGT DIT AJC (AIRE DE JEUX COUVERTE) - DEMANDE DE SUBVENTION ET LANCEMENT DES MARCHES TRAVAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

Vu la délibération du Conseil Municipal n°21 du 7 juin 2021 relative au lancement de l'opération de restructuration et de rénovation thermique de l'Aire de Jeu Couverte et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des financements extérieurs,

Vu la délibération n°6 du 26 septembre 2022 relative à la mise à jour du plan de financement du projet de rénovation thermique de l'Aire de Jeu Couverte et à la sollicitation de demandes de subventions,

Vu la délibération n°9 du 6 février 2023 relative au lancement du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation thermique de l'Aire de Jeu Couverte,

Vu la délibération n°2 du 1er juillet 2023 relative à la désignation du maître d'œuvre,

La commune mène depuis plusieurs années une politique active de rénovation de ses locaux et bâtiments en matière thermique et énergétique. Cette démarche s'inscrit en faveur du développement durable, favorable à l'environnement et encore plus pertinente aujourd'hui en termes de coûts.

Le gymnase Marie Marvingt est actuellement utilisé par le collège Jacques Monod pour l'ensemble de l'année scolaire, par les écoles et services périscolaires et par plusieurs clubs sportifs comme le club de Basket, de Judo, de Football sur certains créneaux. C'est aujourd'hui un outil essentiel de la politique sportive de la commune.

La commune souhaite désormais réaliser sa rénovation thermique, le bâtiment s'avérant particulièrement "énergivore".

Le maître d'œuvre désigné, ARCHILOR, mandataire du groupement résidant 61 ter rue de Saint-Mihiel à Commercy 55200, a remis son dossier d'avant-projet.

Ce dossier permet de préciser le contenu des travaux, d'évaluer le montant global de l'opération et d'en fixer les étapes.

Les travaux consisteront à renouveler l'intégralité de l'enveloppe du bâtiment (murs, toiture, menuiseries) pour en améliorer l'isolation thermique en utilisant des matériaux biosourcés. Le nouveau système de chauffage sera composé d'une Pompe à chaleur Air/Eau avec un dispositif de ventilation et de reprise très performant. Une citerne enterrée de récupération des eaux pluviales sera connectée aux installations sanitaires de la partie publique du site.

Un ensemble de panneaux photovoltaïques sera installé sur la toiture du gymnase pour une production d'énergie en autoconsommation collective.

Les phases administratives (dépôt du permis et marchés publics de travaux) se dérouleront entre le 1er janvier et le 1er août 2024.

L'exécution du chantier est programmée sur la période allant du 1er septembre 2024 au 1er octobre 2025.

L'enveloppe des travaux est estimée par l'architecte au stade avant-projet à 3 373 034.17 € HT.

La commission urbanisme, environnement, travaux, patrimoine et sécurité a rendu un avis favorable le 07 décembre 2023.

**Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le projet de réhabilitation thermique du gymnase Marie Marvingt dit AJC (Aire de Jeux Couverte) tel que présenté par le cabinet Archilor ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différents financeurs en vue d'obtenir les subventions correspondantes à ce projet ;
- de lancer les procédures administratives à savoirs les dépôts de permis de construire, autorisations diverses et les marchés de travaux.

Les crédits et les recettes sont prévus au budget 2023 et le seront aux suivants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Mireille HINZELIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

**Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, Mme BERNIER Dominique, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

**Etait Excusé :**

M. GOETZ Philippe

**Avaient donné pouvoir :**

M. FOURNIER Emmanuel  
M. CHAUVANCY Michel  
Mme ROCHON Marie

avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à

Mme BERNIER Dominique  
M. NOEL Rémi  
Mme RAVON Véronique

**Étaient Absents :**

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

**NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 Décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 Décembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Pierre BOILEAU